à laquelle ils en arrivèrent est destinée à exercer l'influence la plus décisive sur l'avenir social et matériel de tous. Mon hon. ami de Port Hope, (M. SEYMOUR), nous a parlé, l'autre jour, du mode qu'employèrent les Américains pour reviser leur constitution, et a très-bien indiqué la manière dont la constitution fédérale pourrait être amendée; mais il a fait erreur en ce qui regarde la façon dont les constitutions iocales peuvent y être revisées. L'un des Etats les plus importants de l'union, l'Etat de New-York, revisa sa constitution en 1846, et voici quel mods fut adopté: Il y eût d'abord un acte de passé dans la législature locale enjoignant à tous les électeurs de se choisir des délégués pour les représenter dans une convention tenue dans le but exprès de reviser la constitution. Les résolutions de la convention furent ensuite soumises à l'approbation de la législature qui ne pouvait que les accepter ou les rejeter sans pouvoir rien y changer. Elles furent on effet adoptées et les détails restèrent dans leur entier. Mon hon, ami doit observer que tandis que la conférence se composait de délégués des diverses provinces, ces conventions, dont on vient de parler, l'étaient d'hommes élus par le peuple, et que toute la différence existe uniquement dans le mode d'élection. Quoiqu'il en soit, on ne peut nier que tous les partis politiques ne soient représentés. Mon hon, ami pour la division de Home (M. AIKINS), en parlant l'autre jour de la conférence, a déclaré qu'il aurait préféré que c'eût été une affaire de parti et que le pays n'y aurait pu que gagner.

L'Hon. M. AIKINS—Je demande pardon à l'hon. monsieur. J'ai dit que je regrettais qu'on n'eût pas abordé la mesure pour la discuter comme une question de parti; j'exprimais la conviction qu'ainsi présentée la mesure ne pouvait pas passer, mais que, dans ces conditions, elle eût été approfondie et discutée complétement en face du pays.

L'Hon. M. CHRISTIE—Je pense que l'explication de mon hon. ami revient à ce que j'ai dit qu'il pensait qu'on aurait dû en faire une question de parti.

L'Hon. M. AIKINS—Je pense que c'eût

été à l'avantage du pays.

L'Hon. M. CHRISTIE—Et comment? L'Hon. M. AIKINS—Parce que la dis-

cussion eût été plus complète.

L'Hon. M. CHRISTIE—L'hon monsieur peut-il me citer un seul cas d'une revision ou d'un changement de constitution opéré comme affaire de parti?

L'Hon. M. AIKINS—Mon hon. ami en a un exemple dans l'initiative de la convention de Toronto et celle du parti libéral bascanadien auxquelles il vient de faire allusion.

L'Hon. M. CHRISTIE—Je m'aperçois que l'hon, monsieur ne veut pas quitter le terrain sur lequel il s'est placé l'autre jour, comme je viens de le lui dire. Il pense qu'il eût été avantageux pour le public que la question cût été soulevée et discutée par un parti. Or, c'est en ce point qu'il a tort et je répête qu'il ne peut me citer un cas de revision d'une constitution par un parti.

L'HON. M. CURRIE. — J'en citerai un cas, l'amendement à la constitution des Etats-Unis pour prohiber l'esclavage, qui a été passé l'autre jour, a été proposé par un

parti.

L'Hon. M. CHRISTIE.—Plusieurs des représentants au congrès qui ont voté pour cet amendement étaient des démocrates et, sans leurs concours, l'amendement eut été En outre, ce n'était qu'un amendement et non une revision totale de la constitution. La constitution des Etats-Unis n'est pas l'œuvre d'un parti. La revision de la constitution de l'Etat de New-York en 1846, n'était pas l'œuvre d'un parti. Une constitution ne peut pas raisonnablement être l'œuvre d'un parti ; dans une entreprise aussi importante, il faut mettre de côté tout esprit do parti. (Ecoutez!) Et pourquoi?-Parce que les hommes de tous les partis sont intéressés dans la formation d'une constitution, et parce que, dans la rédaction d'un document si important, les lumières des hommes marquants de tous les partis sont absolument requises. En outre, une constitution ainsi élaborée a chance de vie dans le cœur et l'affection du peuple, comme l'a fort bien dit mon hon, ami de la division de Wellington. (Ecoutez!) Une preuve du bon sens de nos voisins à cet égard, c'est que pour reviser la constitutionet l'œuvre de la conférence de Québec n'est autre chose que cela—ils ne s'adressent pas à un parti, mais à des hommes choisis à cet effet dans tous les partis;-et je pense que le gouverneur-général du Canada et les lieutenants-gouverneurs des provinces du golfe ont agi fort sagement en choisissant des hommes de toutes les nuances politiques pour composer la conférence et élaborer la ocustitution, parce que, tout esprit de parti étant mis de côté, le seul objet et le seul mobile des membres de la conférence était de travailler au bien de leur commune patrie. (Ecouter!) L'hon. membre de Wellington